

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 octobre 2012

2012 V. 48 G Vœu relatif à l'ouverture et l'expérimentation d'une salle de consommation à moindres risques à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Dans sa séance du 19 octobre 2012, le Conseil de Paris, sur proposition du Maire de Paris, a adopté un voeu relatif aux salles de consommations à moindres risques pour les usagers de drogues.

Ce voeu rappelle que dans le cadre de la politique de réduction des risques, de tels lieux dans lesquels les usagers de drogues peuvent consommer des produits qu'ils apportent, sous la surveillance de personnels qualifiés, ont fait leurs preuves en Allemagne, en Espagne, au Pays-Bas, au Canada par exemple.

Ces salles permettent de réduire les risques sanitaires, offrent un contact médical, social et psychologique et sont un atout pour la sûreté publique et la tranquillité des habitants en ville.

Le Conseil de Paris a donc, dans ces conditions, voté favorablement pour l'ouverture d'au moins une salle de consommation à moindres risques dans le Nord Est de la capitale.

Le Conseil d'arrondissement du 10e s'est prononcé à plusieurs reprises favorablement à l'examen de la possibilité d'une installation de ce type dans un quartier du 10e.

La Ministre de la Santé a déclaré, il y a déjà plusieurs semaines, que le décret permettant ces premières installations dans les villes candidates était quasiment rédigé.

Les associations de réduction des risques renouvellent l'urgence de prendre la décision d'installation de telles salles dans le cadre des 4e rencontres nationales de réduction des risques qui se tiendront les 25 et 26 octobre prochains. Les associations d'aide aux usagers de drogues et les associations de quartiers du 10e l'ont fait avec beaucoup d'engagement à l'occasion d'une récente réunion qui les a rassemblées à l'initiative de l'auteur du voeu.

Dans ces conditions, sur proposition d'Alain Lhostis au nom du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris ,

Emet le vœu :

- que le Maire de Paris s'adresse à la Ministre de la Santé pour une publication de ce décret sans délais
- que le Maire de Paris crée dès à présent les conditions d'une mise en place d'un premier lieu expérimental en organisant la concertation avec les habitants du Nord-Est parisien et la préfiguration d'une telle création avec les associations de prévention des risques.